

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-044-2023****Objet : JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART 2023 (JEMA) - MISE A DISPOSITION DE LA MAISON AUNAC ET DE LA MAISON BRANSOULIE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement économique et tourisme, et notamment l'animation et la promotion économique et touristique du territoire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant la demande de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Lot-et-Garonne, de pouvoir disposer de la Maison Aunac (rez-de-chaussée et salle du 1^{er} étage), ainsi que de la Maison Bransoulié, bâtiments propriété d'Albret Communauté sur la commune de Nérac, afin d'y organiser les Journées européennes des Métiers d'Art 2023, du lundi 27 mars 2023 au lundi 3 avril 2023,

Vu la Commission Tourisme du 24 janvier 2023,

Exposé des motifs :

Dans le cadre des journées européennes des métiers d'art, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, section de Lot-et-Garonne, coordonne la manifestation de l'Albret, qui se tiendra sur Nérac, proche du Moulin des Tours, du 27 mars au 3 avril 2023.

Cette année, le thème est le suivant :

« **Sublimer le quotidien** », un thème pour illustrer l'importance des métiers d'art dans les foyers et la société française. Au cœur d'un patrimoine bâti de renom en Albret, à savoir le quartier du Moulin des tours, des présentations des métiers d'art inviteront le beau et la matière à animer chaque jour qui passe. Après le Grand Est et l'Allemagne en 2022, l'édition des Journées Européennes des Métiers d'Art 2023 mettra à l'honneur la **région Nouvelle-Aquitaine** ainsi que l'Espagne, berceaux de savoir-faire ancestraux et foyers d'innovation importants.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat sollicite le concours d'Albret Communauté pour la mise à disposition des locaux.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la mise à disposition du rez-de-chaussée et de la salle de réunion du 1^{er} étage de la Maison Aunac, ainsi que de la Maison Bransoulié, à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art, du lundi 27 mars 2023 au lundi 3 avril 2023.

Cette mise à disposition à titre précaire sera gratuite en raison du partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Albret Communauté, sur l'animation économique territoriale d'une part, sur la thématique de la promotion de l'Artisanat d'Art, d'autre part. La manifestation se fera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, de la sécurité et des bonnes mœurs.

AR Prefecture

047-200068948-20230315-DEC_044_2023-AU
Reçu le 16/03/2023

Article 2 : Cette mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention, jointe en annexe.

Fait à NERAC le, **15 MARS 2023**

Le Président,


Alain LORENZELLI



Publié le : **16 MARS 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire